



REGLEMENT COURSE DES EMBRUNS

1. Organisateurs

La 23^{ème} édition de la course des Embruns est organisée le Dimanche 11 Juin 2023 par l'association Courir à Sausset (association loi 1901 affiliée à la FFA)

2. Conditions

La course est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non dès 16 ans.

Licence en cours de validité à présenter lors du retrait des dossards.

Les coureurs non licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, certifié conforme par le coureur.

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans (document à télécharger sur le site Internet www.coursedesembruns.com)

3. Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation, de sécurité et de secours.

4. Le parcours

Sur route et chemins

Départ de la course : 9h

Distance : 11.2 km

Dénivelé : 50 m

Départ / Arrivée : 22, Avenue du Général Leclerc (Sur la Corniche).

Durée : 1h45 en barrière temps, au delà le coureur devra remettre son dossard et ne sera pas comptabilisé dans le classement.

5. Inscriptions

En ligne sur KMS jusqu'au vendredi 09 Juin 2023 20h. Une permanence sera assurée le samedi 10 juin de 15h à 18h00 au stade Michel Hidalgo et le dimanche 11 juin 2023, de 7h à 8h45, sur le lieu de départ (école maternelle Jules Ferry).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de participation à la course avec un dossard non validé par l'organisation.

6. Tarifs

13 € + 0.99 € de frais sur KMS jusqu'au dimanche 14 mai 2023 inclus

15 € + 0.99 € de frais sur KMS à partir du lundi 15 mai 2023

17 € sur place le samedi 10 juin 2023 et le dimanche 11 juin 2023 (sous réserve du protocole sanitaire en vigueur)

7. Remise des dossards

Remise des dossards le jour de la course de 7h00 à 8h45 sur le lieu de départ, 22, avenue du Général Leclerc 13960 Sausset-les-Pins, école Jules Ferry.

Tout dossard non retiré 15 mn avant le départ pourra être réattribué.

Une permanence sera assurée le samedi 10 juin de 14h30 à 18h00 au stade Michel Hidalgo, Sausset-Les-Pins

8. Ravitaillements

Au 4^{ème}, au 8^{ème}, 10^{ème} km et à l'arrivée

9. Sécurité et Secours

La sécurité sera assurée par la Police Municipale et les personnes de l'organisation prévues à cet effet.

Les secours seront pris en charge par un Médecin et par les Pompiers

En s'acquittant des droits de course, les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et le balisage prévu.

10. Résultats

Le chronométrage s'effectue par puce électronique.

Les résultats seront consultables sur le site KMS.fr

11. Récompenses

Une récompense sera remise aux 1200 premiers entrants.

Des prix sont attribués aux trois premières Féminines et au trois premiers Hommes du classement Scratch.

Nous récompenserons également le premier de chaque catégorie, à partir de Senior jusqu'à M10, ainsi que les premiers des catégories de jeunes de Cadet à Espoir (pas de cumul).

12. Responsabilités civile et accident

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par le contrat d'assurance numéro 4121633J, souscrit auprès de la MAIF par la Fédération Française d'Athlétisme à laquelle Courir à Sausset est affilié.

Responsabilité accident : les licenciés de course à pied bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

13. Droits et image

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à utiliser des photos, films et autres enregistrements de cet événement sur lequel vous figurerez. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

14. : Contexte sanitaire

L'organisateur prendra en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de la course et demandera aux coureurs de les appliquer.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du règlement